

21

Paris, le 21 Novembre 1883

Légation de Suisse
en
France.

34

Confidentielle

En circulation
23 nov. 83

Monsieur le Président

R

Le Journal officiel de ce matin annonçait définitivement la retraite de M^r Challemeil-Lacour et l'appel de M^r Jules Ferry à la direction du Ministère des Affaires Étrangères. — En même temps je recevais de ce dernier une lettre me notifiant qu'il avait pris possession de son nouveau Département — Je ne pouvais donc me dispenser d'aller le voir, et cela d'autant moins que je tenais à lui exprimer mes sentiments à l'égard de l'odieuse tentative d'assassinat dont il venait d'être l'objet de la part d'un anarchiste nommé Curieu.

Dans le salon d'attente il n'y avait que l'ambassadeur d'Angleterre; j'ai donc été introduit immédiatement après lui, et, profitant de ce que j'étais à cette heure-là seul à la réception hebdomadaire du Ministre-Président, j'ai cru devoir ne pas tarder davantage à remettre

Monsieur

Monsieur Reuchonnet

Président de la Confédération

40

Berne



La copie de la note du Conseil fédéral du 17 Novembre
 sur les fortifications projetées au Mont Vuache.

Après avoir entretenu M. le Président du Conseil
 de l'attentat Curien, et avoir exprimé à M.^r
 Ferry les félicitations du Conseil Fédéral d'y avoir
 si heureusement échappé, et après avoir échangé
 quelques paroles sur l'état de santé de M. Challemel-
 Lacour, j'ai dit à M. Ferry que, depuis deux mois,
 la presse française et suisse, et même la presse
 étrangère, s'étaient occupées de la pensée, attribuée
 à M. le général Thibaudin, de fortifier le Vuache.
 Le Conseil fédéral a été d'avis d'attendre que cette
 polémique de presse fut apaisée pour faire de
 cette question l'objet de pourparlers entre les deux
 gouvernements. — Depuis quelques temps, les
 journaux des deux Pays sont devenus plus
 réservés; le moment semble donc venu d'entrer

en matière; je n'ai pas besoin de dire que j'ai été chargé
de le faire non seulement dans l'esprit le plus amical,
mais avec le sentiment profond de l'importance de la
cordialité des relations entre les deux pays, et avec le but
d'écarter toute source de récriminations entre les
populations des deux côtés de la frontière.

Après avoir donné lecture de la dépêche du Conseil
fédéral du 17 de ce mois et en avoir laissé une
copie sur le bureau de M^r Ferry, j'ai dit n'avoir
pas besoin d'ajouter que le Gouvernement fédéral
agissait de son propre mouvement, sans avoir
consulté les puissances signataires du traité de 1815,
sans avoir reçu d'elles de communications à
ce sujet, et avec l'unique pensée de chercher
à traiter la question ^{en} directement avec la France,
amicalement, entre voisins, amis et
républicains.

M^r Ferry a fait alors observer que le plus
sur

sûr moyen d'éviter l'immixtion de tiers aurait
 été de ne pas soulever du tout la question, et
 de la laisser dormir. - "Il me semble", a-t-il
 continué, "que l'idée de neutralité n'exclut
 nullement le droit de se fortifier; jamais nous ne
 contesterons à la Suisse la faculté d'ériger des
 fortifications sur son territoire; sans donc contester
 la neutralité de la Savoie, il peut nous
 convenir de renforcer cette neutralité par des
 ouvrages, et la Suisse ne pourrait que s'en
 féliciter le jour où elle aurait la mission de
 défendre la neutralité de la Savoie."

Comme M. Ferry remarquait probablement
 quelque chose d'ironique ou d'incrédule dans
 mon regard, il a repris avec une certaine vivacité:
 "Qu'a-t-on d'ailleurs fait sur le Vuache?
 " de simples tranchées dans les taillis je crois?"

J'ai répondu que, d'après les journaux, les travaux
 de fortification proprement dits n'étaient en effet

pas commencés.

« Vous voyez bien », a repris M^r Ferry, qu'il n'y a pas de question. Nous n'avons rien fortifié; nous avons assez de fortifications; nous en avons trop; nous n'en ferons plus. D'ailleurs, Vous savez parfaitement que la France n'a pas la moindre pensée agressive contre la Suisse; j'espère que personne n'en doute en Suisse; Si donc nous devions fortifier le Vuache, ce ne pourrait être qu'en vue d'augmenter notre ligne de défense nationale pour le cas où des agresseurs victorieux auraient réussi à forcer la neutralité suisse; il suit de là que ces fortifications seraient de nature à prévenir la tentation de traverser la Suisse, par la certitude inspirée aux tiers de rencontrer, à leur entrée en France, d'importants travaux de défense.

J'ai répondu que le Conseil fédéral serait heureux d'apprendre que la France n'avait pas l'intention de fortifier le Vuache et qu'une déclaration donnée

Dans ce sens pourrait être une des solutions de la question spéciale; que j'étais heureux d'apprendre que, si on avait eu l'intention de fortifier le Vuache à titre de défense de la frontière française, cela aurait exclu toute pensée de fortifier un autre point de la zone neutre; mais qu'on ne devait pas se dissimuler que la Suisse, en acceptant tacitement l'érection d'un fort sur un point quelconque de la partie neutralisée de la Savoie, aurait laissé créer un précédent qui aurait pu devenir sérieux pour sa propre sécurité, ou provoquer l'immixtion de tiers, ce que la France comme la Suisse doit désirer éviter.

"Je regrette vivement", a dit le M^r Ferry,
 "que vous ayez cru devoir soulever cette question de la neutralité de la Savoie, car enfin, s'il y a des négociations de vous à nous, sera-t-il possible d'éviter précisément cette intervention de tiers et ne serons-nous pas obligés de leur

soumettre le résultat de l'entente directe à laquelle nous pourrions arriver ? "

J'ai répondu que si un arrangement satisfaisant et honorable pour les deux parties pouvait être conclu entre nous, c'est-à-dire entre les deux Pays les plus directement intéressés, il y avait des chances sérieuses pour que nos efforts communs parvinssent à obtenir la consécration par les Puissances de l'entente franco-suisse. J'ai fait ensuite remarquer à M^r Ferry que le Conseil fédéral, dans sa note, n'avait pas parlé de la question de la Savoie neutralisée en général, mais seulement du projet prêt à la France d'élever des fortifications sur le Vuache. Les autorités fédérales ne se dissimulent pas que les traités de 1815 contiennent des dispositions plus ou moins durables; qu'il pourrait être de l'intérêt bien entendu de la Suisse et de la France, de la France surtout, de les réviser amicalement en temps de

faire plutôt que d'attendre le moment où les
« hostilités seront ouvertes ou imminentes », parce
que, dans ce moment-là, ou bien les esprits sont
trop surexcités ce qui peut facilement faire naître
des conflits, ou bien les gouvernements ont des
intérêts plus graves à sauvegarder. — Il y a donc là,
puisque Vous y avez fait allusion, un point de vue sur
lequel il pourrait être utile, en effet, que Vous
vouliez bien réfléchir; mais, pour le moment, la
note du Conseil fédéral n'aborde pas ce côté de la
question, bien que je n'aie pas été chargé, comme Vous
le voyez, de repousser l'examen d'une proposition
plus étendue qui serait faite à la Suisse. — Il
n'y a pas urgence, ai-je dit en terminant,
et je n'ai pas la prétention de réclamer de Vous,
séance tenante, une réponse aux ouvertures du
Conseil fédéral. — Nous aurons l'occasion de
nous revoir plus fréquemment que cela n'a été

le cas jusqu'ici, la Légation de Suisse ayant constamment, en sa qualité de représentant d'un pays limitrophe, de petites questions à traiter avec le Département dont vous venez de prendre la direction.

M. Ferry a répliqué qu'en effet il valait mieux réfléchir, et qu'en attendant, il priait instamment le Conseil fédéral d'éviter toute discussion si possible dans la presse et surtout dans les Chambres, sur la question de Savoie. Il désirerait, si des interpellations devaient se produire, que le gouvernement fédéral refusât d'y répondre; de son côté, il agirait de la même manière; le Conseil fédéral a dû comprendre que le silence de la presse française et des députés savoyards étaient le résultat d'une action du gouvernement français.

En me reconduisant, M. Ferry m'a serré la main de son bureau jusqu'à la porte, tout en me disant, en manière de conclusion, sur le

Seuil du salon : "C'est égal; on aurait mieux
 « fait de ne pas soulever la question »."

En résumé, Monsieur le Président, je crois avoir
 réussi à convaincre M^r Ferry que nous agissons avec
 des intentions amicales, que nous ne sommes le
 porte-voix de personne, que notre sincère désir est
 de développer les bons rapports entre les deux pays, en
 écartant du chemin, dans la mesure du possible, une
 source de conflits futurs. — Il ne m'est pas possible de
 me rendre compte de la nature de la réponse qui nous
 sera faite, puisque, dans une seule phrase débitée
 avec une certaine volubilité, M^r Ferry a indiqué
 trois réponses s'excluant plus ou moins les unes les
 autres sur la question des fortifications, et qu'il s'est
 réservé également de réfléchir au sujet sur l'opportunité
 d'aborder vis-à-vis de nous le règlement de
 l'ensemble de la question de Savoie.

Je pense qu'il y a donc lieu d'attendre de nouvelles

ouvertures de la part de M^r le Président du Conseil,
et de ne pas insister, quant à présent, dans les
entrevues que je serai appelé à avoir avec M^r Jules
Ferry à propos d'affaires courantes. D'autre part, je
vous serai extrêmement reconnaissant d'éviter
absolument toute publicité quelconque; dans la
situation parlementaire actuelle du Cabinet Ferry,
toute crainte de complication européenne avant le
vote des crédits pour le Tonkin pourrait être funeste
au Ministère, et celui-ci ne nous pardonnerait pas
d'avoir contribué à son échec. Il y a donc là des
motifs graves d'observer une discrétion absolue.

Agreés, Monsieur le Président, les assurances de
ma très-haute considération.

Lardy